

## La Lutte Contre L'économie De La Drogue En Casamance: Ses Contraintes Et Les Méthodes De Contournement Des Stratégies Étatiques

Benoît TINE, Sociologue

Victor Nfansou DIATTA, Sociologue

Laboratoire LARSES

Département de Sociologie

Université Assane Seck de Ziguinchor

Sénégal

### Abstract

*Drugs represent a challenge for the entire planet, not only because of these social effects on consumers, but also and above all because of their destructive effects on the economies of some States. In Africa and more particularly in Senegal, the problem seems to be understood by the state authorities and taken up with the body. Thus, state and association strategies are being put in place to eradicate this "modern-day scourge". They are expressed in preventive but above all repressive action with the destruction of plans and the criminalization of cannabis use and trafficking. Nevertheless, the fight against this phenomenon, which is taking place in a context of armed conflict and the increasing impoverishment of the population of Kafountine in Casamance, is far from being won.*

**Keyword:** Cannabis; State; conflict; repression; social change

### Introduction

La question de la drogue est plus que jamais d'actualité. Elle a une dimension planétaire. Aujourd'hui, force est de reconnaître que la multiplication de ce qu'il est convenu d'appeler les « narco-États » ou les « États défaillants », a compliqué la lutte contre la production et le trafic de drogue appelé « fléaux des temps modernes ». La tâche des agents de contrôle s'avère de plus en plus complexe avec l'implication de grandes mafias. Des États et des groupes armés en conflit s'en mêlent. Selon Françoise Mozzo-Counil, « Avec près de 500 milliards de dollars de chiffres d'affaires par an, le négoce des stupéfiants est devenu l'un des premiers marchés du monde, avant celui du pétrole » (Mozzo-Counil, 1995).

Il est aujourd'hui indéniable que l'évocation de de Kafountine et plus précisément des îles *karone* renvoie toujours à la culture du cannabis. Cette dernière y est devenue la principale activité économique en l'occurrence dans les îles *Bliss*<sup>1</sup>. Lorsque la presse sénégalaise présente ces localités de façon stéréotypée comme la « *Colombie du Sénégal* », c'est en partie lié de l'importance des quantités de cannabis<sup>2</sup> déversées dans le marché national et dont la provenance serait les îles *karone*. De même, si le Sénégal est classé comme le troisième pays producteur de cannabis en Afrique occidentale (ONUDD, 2016), c'est à cause de cette partie sud du pays. Par conséquent, il est donc intéressant de connaître les stratégies utilisées par l'État du Sénégal pour combattre ce phénomène dans ces lieux isolés, en combattant la production du chanvre indien dans les îles et le trafic qui en découle.

---

<sup>1</sup> Elles sont situées au Sud du Sénégal, Commune de Kafountine, Département de Bignona, Région de Ziguinchor. La place des drogues est devenue centrale dans la vie sociale des villages des îles dites *Bliss* qui regroupent les villages de *Kailo* (183 habitants), *Boune* (177 habitants), *Boko* (86 habitants) et *Saloulou* (427 habitants). Loin de traduire les effets de la médiatisation, les îles *Bliss* constituent pour nous l'épicentre d'un phénomène qui ne se limite pas à cet espace insulaire, mais qui y trouve les conditions particulières de sa réalisation et de son épanouissement. Elles constituent un type de configuration socio-spatiale qui favorise le développement de cette activité de par leur isolement et l'ancrage territorial des pratiques économiques qui s'y déroulent. C'est donc en tant que réalité économique que la culture du cannabis s'y est imposée comme fait social pour ne pas dire sociologique.

<sup>2</sup> Nous utiliserons dans cet article, de manière indifférenciée, cannabis, chanvre indien, *yamba*

## 1. La lutte: un phénomène mondiale

Le phénomène de la drogue n'est pas un phénomène nouveau, mais il a une actualité nouvelle. Dans l'époque contemporaine, il représente un intérêt économique indubitable dans certaines zones de la planète. Pour l'aborder, un certain nombre de volets ont souvent fait l'objet d'une attention particulière de la part des spécialistes de la question. Parmi ces volets figurent en bonne place la consommation ou toxicomanie, le trafic et la répression ou encore les productions illicites et leurs alternatives. Et, de plus en plus, les situations géostratégiques sont intégrées dans les analyses (Diatta, 2006 ; Tine, 2008).

Pour notre part, il nous semble que pour la compréhension de cette réalité, la situation socioéconomique des zones productrices à laquelle s'ajoutent les multiples changements que l'économie du chanvre engendre, est quelque part sous-estimée comme du reste les stratégies de lutte contre les drogues en font très souvent fi.

En 1998 par exemple, l'ONU donnait 10 ans à ses membres pour parvenir à un monde sans drogues. Pour atteindre cet objectif, ces derniers devaient utiliser une stratégie essentiellement fondée sur la répression. Réunis entre le mois de février et de mars 2009 à Vienne pour en faire le bilan, les États ont dû admettre qu'avec la stratégie du tout-répressif, cet objectif restait hors d'atteinte. La production et la consommation ne faiblissent point et le trafic prospère davantage (Courrier International, 2009). Les coûteuses campagnes de destruction des plantations de coca, de cannabis, de pavot etc., ont eu pour seul résultat de déplacer les cultures vers des lieux plus difficiles d'accès, et la production mondiale n'a pas diminué. D'importants efforts ont été donc réalisés par la communauté internationale pour endiguer ce fléau des temps modernes qui déstabilise les États, corrompt les institutions, pervertit les circuits économiques, alimente les guerres et ruine la santé de millions d'êtres humains dans les pays riches et les pays à faible revenu.

En revanche, rien n'y fait ; la mondialisation de la drogue a fini de se constituer, car les zones épargnées sont rares. En Amérique latine, presque tous les pays sont maintenant concernés. En Birmanie (Triangle d'or<sup>3</sup>), et en Afghanistan (Croissant d'or<sup>4</sup>) la production explose. L'Asie centrale, caractérisée par des affrontements ethniques se profile comme un géant de la drogue. L'Europe non plus n'est pas restée. Quant à l'Afrique, longtemps épargnée, elle est devenue une zone de transit et de culture de drogue (Mozzo-Counil, 1995).

Ainsi en ce qui concerne le cannabis, considéré comme la drogue d'usage la plus répandue dans le monde, 172 pays en produisent et quelque 166 millions de personnes en ont consommé en 2006 (Mozzo-Counil, 1995).

Cependant ce qu'il faut remarquer à l'instant, c'est que le phénomène que nous vivons actuellement, c'est-à-dire cette dernière vague du système mondial des drogues, date des années 1980. Ces années sont marquées par une crise structurelle perceptible dans tous les pays en développement principalement les pays africains. La décennie 1980-1990 plus précisément, a été décisive dans l'intégration de l'Afrique en général et de l'Afrique subsaharienne en particulier, dans l'économie des drogues illicites.

Terre de passage pour les produits illicites venant des continents asiatique et sud-américain et à destination de l'Amérique du nord et de l'Europe, l'Afrique est devenue également une terre de production de drogue en générale et de cannabis en particulier. L'expansion de la culture du cannabis durant cette décennie et qui a constitué une réponse des agriculteurs à la détérioration du contexte général de l'activité agricole, renvoie en bonne partie à l'échec des politiques de développement menées depuis des décennies. À ce propos, les experts de l'aide au développement parlent des années 80 comme d'une « Décennie perdue pour le développement ».

En effet, à l'exception de quelques pays miniers ou producteurs de pétrole, la politique de développement a consisté à opérer des prélèvements importants sur l'agriculture pour financer le reste de l'économie. Cela a fait que dans le secteur agricole, les efforts se sont pendant longtemps concentrés sur les seules productions faisant l'objet d'une demande sur le marché mondial. C'est ainsi que les cultures de rentes telles que le coton, le café, le cacao, l'arachide etc., ont été encouragées au détriment des cultures vivrières.

D'ailleurs, les grandes famines qui ont frappé à l'époque une grande partie de la sous-région n'ont fait que révéler de façon explosive une situation de crise. Cette situation a existé au moins d'une manière latente depuis les premiers chocs entre systèmes capitalistes et systèmes traditionnels africains, essentiellement d'autosubsistance.

---

<sup>3</sup> Asie du Sud est (Birmanie, Laos, Thaïlande, Vietnam).

<sup>4</sup> Afganistan, Iran, Pakistan

Les pays africains les plus pauvres qui vivent de l'exportation de deux ou trois produits connaissent une faible progression en volume, du fait de la croissance économique ralentie de ces années et des péjorations climatiques. À cela s'ajoutent les effets négatifs induits par les politiques d'ajustement structurel imposées par les institutions de *Breton Woods* (Banque Mondiale et Fonds Monétaire) et dans une certaine mesure l'Organisation mondiale du commerce.

En Afrique, les restrictions induites par les Politiques d'ajustements structurelles ont accentué la pauvreté liée à l'effondrement des prix des matières premières (arachide, coton, cacao, café, etc.). Sous ce rapport, Éric Léonard (1998) note que l'épuisement de ces rentes s'est traduit par une crise sociale généralisée et par la recherche, perceptible à tous les niveaux de la société, de rentes de substitution, dont celles générées par le narcotrafic. C'est dire donc que l'incapacité à stabiliser les cours des matières premières et la mise en place des politiques d'ajustement structurel ont entre autres contribué à accentuer la pauvreté et, par conséquent, à encourager ce qu'on redoute aujourd'hui à savoir l'extension des cultures de cannabis. Ces dernières apparaissent comme un moyen de survie pour les paysans les plus pauvres et une source de revenus non négligeable.

D'autres facteurs incitatifs sont aussi à mettre à l'actif de la prolifération des narco cultures dans les pays africains. Parmi ces facteurs il convient de citer l'impossibilité pour certains gouvernements centraux de contrôler les territoires aux prises avec un conflit armé. À cela s'ajoutent naturellement la pression démographique, l'appauvrissement des sols, les aléas climatiques (sécheresses fréquentes) etc., et la main invisible du marché a fait le reste.

C'est dans ce contexte qu'il convient de remarquer sur le plan national, l'existence de beaucoup de zones où les populations pratiquent l'activité en guise de réponse à la crise qui a frappé de plein fouet l'économie sénégalaise d'une manière générale.

Naguère, la zone des Niayes constituait le terrain de prédilection de la culture de cette drogue. Communément appelé « *yamba* » au Sénégal, le chanvre indien est cultivé clandestinement dans les Niayes<sup>5</sup> de la côte atlantique, entre Dakar et Saint-Louis, malgré les mesures répressives mises en places par la législation en vigueur (Gueye, Omais, 1983). Aujourd'hui, les grandes zones de production de ce que la presse sénégalaise appelle « l'herbe qui tue », se situent dans les îles du Saloum (région de Kaolack) et dans les îles *karone*<sup>6</sup> en Casamance. Cette partie sud du Sénégal aux prises avec un conflit armé, est l'une des zones de prédilection des narco cultures cause pour laquelle elle est surnommée « la Colombie du Sénégal ». Comme nous le savons déjà, le lien présumé entre les conflits armés et la production du cannabis a longtemps préoccupé les politiques en Afrique, dans la mesure où le recours au cannabis peut avoir des implications géostratégiques au sens premier du terme.

De ce point de vue, il faut remarquer qu'au niveau des populations, ce recours peut effectivement être facilité dans les zones d'insécurité, car les populations vivent dans une telle précarité qu'elles préfèrent abandonner leurs cultures traditionnelles de cycles longs au profit de celle du cannabis. Même si une telle hypothèse n'est pas entièrement valable dans le cas des îles *Karone* pour des raisons que nous évoquerons ultérieurement ; il faut reconnaître tout de même que le phénomène y est massif et connaîtra une ampleur vers les années 1990 de sorte qu'il est devenu pour nous l'élément central pour la compréhension de la réalité socio économique des îles susnommées.

## **2. La lutte contre la production et le trafic de chanvre indien**

La lutte contre la production et le trafic du chanvre indien est multiforme. Elle dépend pour la plupart des Etats mais aussi des stratégies mises en œuvre pour endiguer le phénomène. C'est ainsi que nous avons les stratégies de réduction de l'offre et celles de réduction de la demande.

### **2.1. Les stratégies de réductions de l'offre**

Elles sont appliquées pour l'essentiel en amont de la filière. Ses partisans s'adosent à une conception qui fait de l'offre, c'est-à-dire de la production, l'élément fondamental.

---

<sup>5</sup> Bande de terre sahélienne, bordant l'Océan Atlantique, allant de Dakar à la Mauritanie, constituée de dunes propices à la culture maraîchère.

<sup>6</sup> Selon nos estimations, les populations des îles *Bliss* (4 villages), à elles seules, produisent au minimum 67,5 tonnes de chanvre par campagne. Avec les autres entités (Fogny, Karone, Petit-casa) de la commune de Kafountine, la production peut atteindre plusieurs centaines de tonnes de cannabis.

Les zones de production sont ainsi considérées comme la source du mal. Par conséquent c'est à cette source qu'il faut de prime abord s'attaquer ; d'où les campagnes de destruction massive des productions dans certaines zones comme les îles karone.

### 2.1.1. Les campagnes de destruction massive

À ce propos, il convient de noter de prime abord que ces stratégies s'inscrivent pour la plupart dans le cadre de la stratégie globale de lutte contre les drogues. Fidèle à la démarche prohibitionniste, celle-ci a longtemps mis un accent prononcé sur la détection des foyers de production et de transformation afin de déployer des moyens visant à les neutraliser. C'est en quelque sorte la stratégie de réduction de l'offre.

S'inscrivant dans ce sillage, le Sénégal a développé, et ce, (depuis les années 1960 jusqu'aux années 2000), des stratégies visant à réduire sensiblement l'offre de cannabis. Il s'agit donc ici de combattre le fléau en s'attaquant à ses racines. Cela s'est concrètement traduit par les opérations de destruction massive des productions dans les îles. Ainsi, les champs cultivés aux alentours des villages étaient souvent détruits et les stocks de chanvre trouvés dans les greniers sont réquisitionnés et incinérés. Dans les années 1980 et un peu avant, des déploiements des forces armées ont été notés dans cette zone. Toutefois, la pratique de ce qu'il est convenu d'appeler les « opérations coups de poing » consistant en de vastes déploiements de militaires et de gendarmes dans les îles pour tenter de détruire la production et d'intimider les populations, s'inscrit en droite ligne dans la stratégie du tout répressif. En effet, les campagnes de destruction massive du chanvre dans ce milieu étaient accompagnées de multiples actions de répression pour ne pas dire des actes de vandalisme à l'endroit des paysans.

### 2.1.2. La sensibilisation

Cependant, il existe une autre stratégie fondée sur la sensibilisation et la prévention, mais qui, hélas, est restée sous le registre de la pure théorie. Il s'agit d'un certain nombre de mesures prises par le régime socialiste et soumises au PANLD, plan dont la gestion est confiée au CILD. Ce plan prend en compte la lutte contre la drogue aussi bien dans le domaine de la répression que de la prévention. Les autorités d'alors s'étaient montrées méprisants à l'égard de ce dernier volet.

D'ailleurs, ces propos de l'ancien ministre de l'agriculture, Robert Sagna, sont révélateurs. Répondant à une question orale du député Madior Diouf relative à la production du cannabis au Sénégal, M. Sagna déclare : « *le ministère de l'agriculture n'initie ni n'encourage la culture du cannabis. Ceux qui s'adonnent à cette culture sont des fauves car ils détruisent ce qu'il y a de plus fondamental chez l'homme : la santé*<sup>7</sup> ». Ce discours traduit quelque peu l'ignorance du ministre des causes lointaines du phénomène et son indifférence par rapport aux mesures préventives. En outre, ces propos interviennent à une période où le discours sur le cannabis se réduisait encore à un sujet de roman noir. Le cannabis était resté un phénomène « exotique », réservé à des populations marginales ou à des contrées lointaines, et n'a pas constitué une préoccupation majeure.

De ce point de vue, il va de soi que les politiques de lutte contre le phénomène n'apparaissent guère efficaces sur le long terme, dans la mesure où elles condamnent la production, le trafic et la consommation et n'interviennent guère sur les déterminants profonds de l'offre ou de la demande. C'est donc dire au total que le régime socialiste a mis l'accent sur la répression à travers la politique de réduction de l'offre, au détriment d'une politique préventive à proprement parler, qui vise la suppression des causes du phénomène dans ces îles.

Par ailleurs, nous pouvons dire que les autorités du régime socialiste avaient déjà commencé à se rendre compte de l'inefficacité de leur stratégie. En effet, vers la fin de son mandat, on a noté une timide intervention du régime en collaboration avec des ONG telle qu'AP/CSID. En 1999 plus précisément, les membres de cette ONG s'étaient rendus dans un village des îles karone (*Hillo*), dans le cadre des journées de réflexion sur la stratégie de reconversion que les jeunes de ce village avaient organisées. Il s'agissait donc d'entreprendre une vaste campagne de sensibilisation des producteurs *karone* sur les possibilités d'engager d'autres cultures de substitution.

### 2.1.3. Le financement du développement

C'est aussi une stratégie parmi tant d'autres de réduction de l'offre de cannabis. Pour Yves Pelissier, « *On ne réussira à faire disparaître la production qu'au terme de longues années d'efforts ardu ; dont les résultats seront parfois décevants ; l'un des aspects essentiels de ces efforts sera de convaincre la population locale que cette forme de culture est nuisible au reste de la communauté et que le moment est venu pour elle de passer à une autre activité* » (Pelissier, 1972).

<sup>7</sup> Le quotidien national Le Soleil, mardi 14 décembre, 1999

Forts de ce constat, les producteurs sont ainsi incités à opérer d'autres choix tournés vers des créneaux rentables et qui les installeraient dans la quiétude mise en cause par les campagnes de destruction. C'est ce qu'on pourrait appeler la stratégie de réduction des risques dont un aspect non négligeable demeure le financement du développement. En fait, il faut reconnaître qu'il est rare qu'une activité économique, fut-elle illicite, perdure lorsqu'elle ne s'inscrit pas dans la rationalité économique voire sociale de groupes suffisamment importants.

Tel est le cas de la production du cannabis qui, il faut le reconnaître, est à l'origine dans les îles *Bliss* d'un capitalisme spontané pour ne pas dire sauvage. Par conséquent pour décourager les populations, il faut entre autres développer des actions de développement.

L'État du Sénégal s'y est engagé à un moment donné, mais de façon très timide. Des micros projets ont été entamés en collaboration avec des ONG. C'est ainsi qu'il faut noter la fourniture de pirogues traditionnelles aux populations des îles *Bliss* par World Education, une ONG basée dans la commune de Ziguinchor et qui s'intéresse au développement des îles. Les pirogues traditionnelles devraient permettre le retour vers l'exploitation des ressources malacologiques comme les arches et les huîtres. Il s'agit précisément de quatre pirogues à pagaie de fabrication locale, soit une pirogue par village. Ces pirogues étaient accompagnées chacune, d'une somme de 300 000 CFA. Les producteurs devraient donc veiller que veuille chercher à rentabiliser ce financement. Toutefois, celui-ci n'a pas produit les effets escomptés compte tenu de l'ampleur de cette économie déviante.

Cela dit, il faut noter que, même si les responsables de cette structure parlent d'une phase test, ces patchworks d'actions n'ont *a priori* aucune chance d'orienter la tendance vers des activités licites. La preuve en est que dans quatre îles, les populations ont tout bonnement décliné le don de pirogues.

Au demeurant, il faut dire que la politique d'action sur l'offre, qui combine avec des dosages variables, répression (avec les campagnes d'éradication), prévention et sensibilisation, mais aussi programme de substitution, n'a pas permis de réduire de façon significative cette offre. Face à cet échec, beaucoup d'observateurs ont estimé que la lutte contre le cannabis passait d'abord par une réduction de la demande.

## **2.2. La stratégie de réduction de la demande**

Cette stratégie part globalement du principe que l'activité des producteurs n'a de sens que parce qu'elle débouche sur un marché organisé par le narco trafic. C'est pourquoi dans cette rubrique, il sera question pour nous de nous intéresser au système mis en place pour traquer systématiquement les dealers mais aussi au dispositif institutionnel établi pour les décourager davantage.

### **2.2.1. La traque systématique des trafiquants**

D'entrée de jeu, un constat s'impose : les campagnes de destruction massive des productions ne sont plus à l'œuvre. Tout se passe comme si ces dernières ont connu leur épilogue. En fait pour comprendre cela, disons que les stratégies ne visent plus à réduire l'offre, mais plutôt la forte demande qui permet aux producteurs de perpétuer leur activité. Pour agir sur cette demande, le gouvernement a insisté sur le contrôle des circuits empruntés par les narco trafiquants, c'est-à-dire une surveillance sélective du trafic routier et maritime. Il a aussi mis un accent prononcé sur le démantèlement des réseaux de trafiquants en zone urbaine par la création d'une police de proximité. Sur ce fait, il faut constater que le contrôle des routes va de plus en plus impliquer les services de l'armée, de la gendarmerie, de la police et des services fiscaux. La douane par exemple intervient en amont des autres services et met en place une procédure répressive à caractère essentiellement fiscal : saisie des produits illicites, réquisition des objets et moyens de transport, lourdes amendes et parfois peines d'emprisonnement. Leur vigilance a permis de dissuader beaucoup de trafiquants qui ne s'aventurent plus à emprunter la voie routière, préférant, à la place, le trafic maritime qui offre plus de chance d'arriver à bon port.

À ce niveau également, des efforts ont été faits, notamment dans le domaine de la surveillance des côtes. Ces efforts ont permis de réduire sensiblement les débarquements sur les côtes de la capitale sénégalaise. Cela contraint les trafiquants à se rabattre sur celles de la petite côte. Or, plus les lieux de débarquement sont éloignés des marchés d'écoulement, plus les trafiquants devront faire face à un contrôle routier tatillon au moment d'acheminer la contrebande à destination.

Quant à la lutte contre le trafic du chanvre en milieu urbain, la création d'une police de proximité, à quoi il faut ajouter une population de plus en collaborationniste, ont permis de démanteler beaucoup de réseaux et une réduction sensible du « trafic de fourmis ».

En 2015, « *la douane sénégalaise avait saisie 3301 tonnes de cannabis pour une valeur de 198081120 Fcfa*<sup>8</sup> ». Dans les îles *Bliss*, les estimations font état de 67,5 tonnes de cannabis produit (Diatta, 2012). Ces chiffres, d'après tous les acteurs, ne sont que la face visible de l'iceberg. Cette police de proximité peut être assimilée à un ensemble de brigades d'îlotiers qui interviennent dans les quartiers à forte présence de dealers. En contact avec les commissariats auxquels ils fournissent des informations relatives à la présence et aux activités des trafiquants, ces îlotiers s'implantent dans les quartiers périphériques et font partie du décor. À Dakar par exemple, ils opèrent entre autres, dans les quartiers de Diamaguène, Thiaroye, Guédiawaye, Parcelles Assainies, etc., obligeant les trafiquants à se déplacer de plus en plus vers la zone de Keur-Massar. Avec leurs renseignements, beaucoup de dealers, notamment karone, ont été interpellés et livrés à la justice qui a fait son travail. Ce qui a eu pour conséquence la baisse d'intensité du trafic de chanvre indien en provenance des îles *karone*.

À cette stratégie s'ajoute naturellement le renforcement du dispositif institutionnel et légal déjà existant.

### 2.2.2. Un dispositif institutionnel et légal contraignant ?

Le renforcement du dispositif institutionnel et légal est perçu comme une réplique gouvernementale à l'augmentation des transits aériens et maritimes des drogues de manière générale et de l'aggravation des activités criminelles. Pour coller à cette réalité, les autorités gouvernementales n'ont rien trouvé mieux que d'adapter les structures existantes aux exigences de la configuration actuelle de la lutte contre la drogue. Ainsi des mesures ont été adoptées sur le plan institutionnel et sur le plan juridique.

#### 2.2.2.1. Le cadre institutionnel

Sur le plan institutionnel à proprement parler, il faut dire que le Sénégal a revu et renforcé deux structures existantes et en a créé une de plus. Ainsi, si le comité interministériel de lutte contre la drogue (CILD) et l'office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRIS) ont été renforcés, le centre d'information et de sensibilisation sur les drogues est une structure de plus dans le paysage institutionnel sénégalais.

##### 2.2.2.1.1. Le comité interministériel de lutte contre la drogue (CILD)

En ce qui concerne l'existence de ce comité, il est important de rappeler que dès 1965, le Sénégal s'était doté d'une structure de coordination à travers une commission nationale des stupéfiants, et cela suite à la ratification de la convention internationale sur les stupéfiants de 1961. Cette structure longtemps restée en léthargie a été selon Abdoulaye NIANG, « *redynamisée en 1987 par le décret 87 – 415 du 03 avril 1987 et a créé un comité interministériel* » (Niang, 2001). Mais ce comité n'était pas, selon toujours Niang (2001), très impliqué dans la lutte et se contentait de comptes rendus théoriques faits par les représentants des Ministres intéressés sans aucune action concrète. Avec la création du programme des Nations unies pour le contrôle International des Drogues (PNUCID<sup>9</sup>), une démarche concrète a été initiée et qui a abouti à la création dans tous les États membres, d'un comité interministériel doté d'un secrétariat permanent coiffé par un coordonnateur national lui-même sous l'autorité du Ministre de l'intérieur, appelé Ministre coordonnateur. C'est le décret 97 – 1217 du 17 décembre 1997 qui a institué ce comité et aux termes duquel celui-ci a pour mission entre autres de : - Définir la politique nationale de lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues ; - Coordonner les actions des différents services de l'État intervenant dans la lutte contre la toxicomanie et le trafic illicite des drogues ; - Proposer des mesures tendant à améliorer les moyens mis à la disposition des différents services intervenant dans la lutte contre la drogue ; - Coordonner les Organisations Non Gouvernementales se consacrant à la prévention et à la lutte contre l'abus de drogues, etc.

Pour tout dire, ce comité qui comme son nom l'indique, comprend tous les ministères et placé sous la tutelle du Ministère de l'intérieur, prend en charge les questions politiques. Sur le plan de la répression, une autre institution semble plus douée : c'est l'OCRIS qui a, elle aussi, été redynamisée.

##### 2.2.2.1.2. L'office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRIS)

Cet office qui comprend essentiellement des policiers et trois Officiers de liaison de la gendarmerie, de la douane et du service d'hygiène est le correspondant de l'Organisation Internationale de Police Criminelle (INTERPOL) dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants. À l'état de brigade, cette structure a été retirée de la Division des Investigations Criminelles et a été érigée en Office Central par l'arrêté ministériel 5671 du 10 juillet 1991.

<sup>8</sup> <https://www.douanes.sn/fr/node/593> consulté le 30 novembre 2018

<sup>9</sup> Il convient de préciser que c'est ce PNUCID qui est aujourd'hui devenu ONUDC (Organisation des Nations Unies pour la Drogue et la Criminalité).

L'Office est aujourd'hui rattaché à la Direction Générale de la Sûreté Nationale par le décret. Dans l'accomplissement de ses missions, l'Office centralise les renseignements pouvant faciliter la recherche, la prévention et la répression du trafic illicite des drogues. Il coordonne en outre les opérations tendant à la répression dudit trafic et décide de recourir aux livraisons surveillées concernant les expéditeurs illicites de drogues en vue d'identifier les individus impliqués.

En vue de faire face au développement du trafic illicite, l'Office a été structuré en Sections, Brigades régionales et Unités frontalières pour pouvoir quadriller le territoire national. Il compte au total huit brigades régionales et sept unités de lutte. À côté de cette structure répressive a été créé un centre de prévention.

#### **2.2.2.1.3. Le centre de sensibilisation et d'information sur les drogues/ Jacques Chirac**

Dans la banlieue dakaroise, notamment dans le département de Pikine considéré comme un lieu de consommation et de trafic de stupéfiants, des associations de jeunes se sont investies dans le cadre de la sensibilisation et de l'information d'une jeunesse de plus en plus victime. C'est ainsi qu'au fil de leurs activités, ces dernières ont fusionné pour devenir une Organisation Non Gouvernementale d'utilité publique.

Avec l'assistance et l'appui financier de bailleurs de fonds tels que la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle, le Service de Coopération Technique Internationale de Police, l'ONG ENDA-Tiers monde ; un centre a été construit sur un terrain fourni par l'État du Sénégal. Ce centre a été baptisé Centre de Sensibilisation et d'Information sur les Drogues/ Jacques Chirac.

Une convention a été signée entre l'État et l'Association pour la promotion du centre, dont la gestion est confiée à l'association qui s'engage à y réaliser des activités de prévention de l'abus des drogues conformément à la politique nationale définie par le Comité Interministériel. C'est cette association qui, dans le cadre des activités de sensibilisation du Centre, s'était rendu dans les îles. Cependant, qu'elle soit répressive ou préventive, la lutte contre la drogue de manière générale et du cannabis en particulier, est sous-tendue par un cadre légal qui s'est d'ailleurs durci ces dernières années.

#### **2.2.2.2. Le cadre légal**

Pour ce qui est de ce cadre, il faut dire que dès les premières années de l'indépendance, le Sénégal a ratifié la Convention Unique sur les stupéfiants de 1961. Déjà le 16 juillet 1963, il a introduit dans son code pénal un article qui réprimait uniquement l'usage et le trafic illicite de cannabis, seule drogue connue à l'époque comme telle. Entre-temps, d'autres drogues semi-synthétiques et synthétiques ont fait leur apparition en quantité, lesquelles drogues ont motivé l'adoption d'une autre Convention Internationale sur les substances psychotropes en 1971, également ratifiée par le Sénégal. Depuis lors, il s'était ensuivi tout un arsenal de dispositions juridiques qui entrent dans le cadre de la répression du trafic et de l'usage des drogues.

Par ailleurs, dans le cadre de l'harmonisation des législations dans les pays de la sous-région, le PNUCID devenu aujourd'hui l'ONUDC, a proposé une ossature légale acceptée par les États membres. Forts de ces moyens légaux internationaux qui complètent les lois déjà existantes en la matière, le Sénégal a adopté la loi 97 – 18 du 1er décembre 1997 portant Code des Drogues. Dans ce Code figurent toute la législation en matière de trafic et d'usage du cannabis, drogue la plus répandue au Sénégal.

En outre, ce cadre juridique va devenir beaucoup plus contraignant avec l'adoption d'une loi par l'Assemblée Nationale, dite « la loi Latif Gueye » qui criminalise le trafic de drogue y compris le cannabis. En fait, cette loi 2007-31 du nom du défunt député libéral Abdou Latif Gueye, par ailleurs ex-Président de l'ONG JAMRA, avait été votée par l'Assemblée Nationale du Sénégal en 2007 et promulguée le 27 Décembre de cette même année. Cette loi avait modifié les articles 95 et 103 du code des drogues, criminalisant ainsi le trafic interne comme le trafic international de drogue (L'observateur, 2011). Ainsi, le tribunal correctionnel n'était plus compétent pour juger les narcotrafiants, ces derniers étant, avec cette loi, passibles de la cour d'assises. Cela dit, les dealers arrêtés seront désormais jugés par la cour d'assises et devraient purger une peine allant de 10 à 20 ans.

Toutefois, avec les longues détentions, l'administration judiciaire s'est rendue compte que cette loi était devenue encombrante. C'est pourquoi, selon Jean-Pierre Mané, le ministre de la justice d'alors M. Cheikh Tidiane Sy avait souhaité le retour à l'orthodoxie en disant : « *Il y a beaucoup de difficultés dans la mise en œuvre de cette loi. Il faut la correctionnaliser parce que, entre autres difficultés, elle engorge nos prisons* » (L'observateur, 2011). Avec ces difficultés dans l'application de cette loi répressive, nous voyons que la répression ne permet pas de régler entièrement le problème des drogues en général et du cannabis en particulier.

En définitive, si l'on s'évertuait à faire le bilan des stratégies anti-cannabiques de ces quinze dernières années, on constatera que ni les campagnes d'éradication des cultures, ni la répression du trafic et de la consommation n'ont contribué à restreindre l'essor des narco cultures. De la même manière, les programmes de substitution des cultures illicites et le durcissement du cadre légal n'ont guère réussi à réduire le risque. Globalement, les politiques anti-drogue se sont heurtées à de multiples contraintes qu'il convient de décliner afin de saisir l'exacte mesure des handicaps liés à la lutte contre la drogue en général et le cannabis en particulier.

### 3. Les contraintes liées aux politiques anti-cannabis

Si la lutte contre la production et le trafic du cannabis a connu un échec sur tous les plans, cet échec est lié aux multiples obstacles qui se sont toujours dressés contre les politiques mises en œuvre. Parmi ces obstacles, figure au premier plan la corruption qui, apparaît d'ailleurs, en amont et en aval de la sphère illégale.

#### 3.1. La corruption des services de répression

« *Le Sénégal n'est qu'une des pièces du puzzle des pays d'Afrique de l'Ouest devenus un paradis pour les trafiquants. Des côtes mal surveillées, des fonctionnaires mal payés, des frontières poreuses et une économie souterraine en plein essor...* » (Thompson, 2009). Cette remarque de Christopher Thompson, par ailleurs journaliste au *Courier International*, est significative. En effet, par la référence aux fonctionnaires mal payés, l'auteur insinue que la corruption s'y opère grandement, même s'il s'agit dans ce cas précis de la corruption dans le domaine du trafic de la drogue dure, qui mobilise beaucoup de moyens financiers. En fait, il faut dire qu'aucun secteur de la filière drogue n'est épargné par la corruption. Dans le domaine de la production et du trafic du cannabis par exemple, des réseaux de complicités se sont peu à peu créés à telle enseigne que rares sont les secteurs de l'activité économique, sociale, politique, qui ne sont pas touchés de près ou de loin par ce qu'on pourrait appeler le « narco-cfa ». Cela commence naturellement par les institutions répressives elles-mêmes qui, on l'imagine, sont les plus soumises à la pression et au chantage des trafiquants.

Classés au Sénégal dans la catégorie des fonctionnaires mal payés, les agents de la police, de la gendarmerie, de la douane et même de l'armée, n'échappent plus à la corruption liée à la production et au trafic du cannabis. De même que dans certains pays de l'Afrique occidentale les observateurs mettent l'incapacité des gouvernements à contenir le trafic de drogue sur le compte des « fonctionnaires corrompus », de même au Sénégal, il apparaît en filigrane que des fonctionnaires laissent les trafiquants opérer en toute impunité moyennant des dessous-de-table. Cette corruption est si répandue qu'elle peut se pratiquer en amont comme en aval, c'est-à-dire dans les zones de production comme dans les lieux de trafic.

Ainsi, les acteurs impliqués dans la production comme dans le trafic savent parfaitement quand et comment utiliser avec succès les pots-de-vin. Markus Scultze-Kraft a justement raison de dire : « *Il n'est pas rare que des commandants locaux des forces armées, de la police et de la gendarmerie soient impliqués et ferment les yeux sur ces activités illégales en échange de généreux dessous-de-table* » (Scultze-Kraft, 2009). Pour corroborer cette pertinente remarque, notons qu'en ce qui concerne les îles Bliss, les producteurs ont de tout temps réussi à domestiquer toutes les autorités de brigade qui sont affectés dans la zone de Diouloulou, zone qui couvre les îles. Chaque fois qu'une autorité de la gendarmerie est affectée dans cette zone, les populations des îles réussissent par l'intermédiaire des chefs de village, à collaborer avec lui. Durant tout son séjour, celui-là fera semblant d'ignorer les activités des populations. N'entretenant presque jamais de visites inopinées sur les lieux, certains poussent même la collaboration plus loin au point d'informer les producteurs de l'imminence d'une opération d'éradication des cultures dans la zone.

En ce qui concerne le trafic du chanvre également, le milieu urbain offre un terrain fertile à la corruption des services de répressions. Les agents de la brigade des stupéfiants peuvent laisser un trafiquant fructifier en toute quiétude son commerce. La tactique consiste à lui laisser amasser beaucoup d'argent afin de lui en soutirer des sommes importantes. Ainsi, ils ne choisiront de l'arrêter que lorsqu'ils seront convaincus que l'opération peut valoir son pesant d'or. Une fois que le dealer est arrêté, l'autre tactique consiste à trainer avec lui dans les rues afin de lui permettre de prendre contact avec ses collaborateurs qui seront chargés de réunir la somme demandée par ces agents afin qu'ils puissent le libérer. De ce point de vue, seuls les trafiquants qui refusent de mettre la main à la pâte sont acheminés dans les commissariats. Par conséquent, il faut dire que la corruption qui règne dans tout le secteur de l'économie déviante constitue un des obstacles rédhibitoires à la lutte contre la production et le trafic de cannabis au Sénégal.

Pour saisir ce phénomène et avoir une idée précise de son ampleur, il suffit tout simplement de descendre sur le terrain, dans ce qu'on pourrait appeler à juste titre le « maquis social », autrement dit, là où les acteurs mènent leurs activités. Ce maquis social correspond aux zones de productions (les îles *karone*) et aux zones périphériques du milieu urbain qui demeure, pour ainsi dire, le centre nerveux du trafic. Cependant, force est de constater qu'en dépit de la corruption qui est symptomatique de la lutte contre le cannabis, on ne peut s'attendre à des résultats encourageants que si les moyens permettant d'y faire face sont mis à la disposition des acteurs. Or sur ce plan, il n'est pas évident que beaucoup d'efforts aient été consentis.

### 3.2. L'insuffisance de moyens

Pour traiter de ce point, partons d'un constat empirique qui affiche en filigrane les scories du système dans le domaine de la lutte anti-cannabis. Il s'agit de l'exemple patent de la surveillance des côtes. Rien ne permet d'affirmer que les gardes-côtes du Sénégal ont suffisamment de moyens qui leur permettent d'intercepter les contrebandiers qui embarquent et débarquent le chanvre sur les côtes.

La particularité des côtes est si apparente qu'à *Saloulou*, zone d'embarquement de prédilection des trafiquants de cannabis, aucune action n'est entreprise par les éléments de la brigade de Diouloulou afin de limiter de façon significative les embarquements. Ces derniers se font au vu et au su de tous sans aucune forme de clandestinité.

De même dans la zone de la petite côte, des gardes-côtes bien équipés et en nombre suffisant feraient douter les trafiquants et diminuerait de facto les débarquements qui s'opèrent sur cette côte. Cela est d'autant plus avéré que, plus la distance qui sépare le lieu de débarquement du marché d'écoulement est importante, plus les trafiquants auront affaire à un contrôle sélectif du trafic routier qui sera dans tous les cas leur dernier recours. En outre, pour accéder dans les zones périphériques du milieu urbain ou péri urbain, encore faudrait-il que les agents de répression disposent de moyens leur permettant de faire des visites inopinées et domiciliaires dans le but de créer la surprise. Cela dit, pour lutter efficacement contre le cannabis, les pouvoirs publics doivent mettre à la disposition des agents de répression les moyens matériels et financiers, nécessaires à la conduite de leurs actions. Sans ces moyens, certaines zones difficiles d'accès continueront à entretenir cette économie déviante. C'est le cas par exemple des îles Bliss où l'éloignement a fini d'installer les populations dans une illégalité non *cachée*.

### 3.3. L'enclavement de la zone *bliss*

Si les îles *Bliss* fournissent le gros du bataillon des producteurs de toutes les îles de Kafountine, c'est sans aucun doute à cause de son enclavement ou de son éloignement. La fuite en avant des cultures de cannabis y a tout d'abord signifié l'acquisition d'un revenu important, voire l'apparition d'une sorte de capitalisme sauvage. Avec cette activité, le petit producteur *karone* est enfin sorti du quasi misère dans laquelle l'a maintenu pendant des décennies, l'économie traditionnelle. Son enclavement ainsi que l'absence de voies de communication constituent, pour ainsi dire, un avantage quant au développement des cultures illicites et au convoyage de la contrebande. Inversement, cette situation d'enclavement demeure l'un des obstacles rédhibitoires à la lutte contre la culture de cannabis dans cette zone. Pour y accéder en effet, le circuit le plus emprunté se caractérise par la multiplicité des marigots dont certains présentent quelques passes difficiles. Ce qui fait que lors des campagnes d'éradication des cultures, les forces de l'ordre n'ont pas manqué de s'égarer à maintes reprises dans le labyrinthe des chenaux appelés « *bolongs* ».

Par conséquent, la lutte contre la production de cannabis dans ce milieu n'a aucune chance de porter ses fruits sans des moyens substantiels mis à la disposition des acteurs impliqués ne serait-ce que dans le domaine de la répression. Cependant même s'il est avéré que l'enclavement de la zone est une contrainte majeure à la lutte contre la propagation des surfaces cultivées, il n'en demeure pas moins que l'insécurité qui caractérise d'ailleurs toute cette partie Sud du pays n'est pas pour rendre aisées les interventions. La Casamance aux prises avec un conflit armé est apparue comme une zone à ne pas déstabiliser au risque d'annihiler les efforts consentis dans le cadre de la recherche de la paix. C'est d'ailleurs ce qui, à notre avis, a sous-tendu la lutte contre les narco cultures dans ce milieu.

### 3.4. Les facettes d'une lutte voilée

Bien qu'étant conscient du danger réel que représente la prolifération des narco-cultures dans les îles *karone*, l'État sénégalais n'a pas toujours été constant dans sa volonté d'endiguer le phénomène. Toutes les actions entreprises jusque-là ne sont pas soustendues par une vraie politique de lutte.

Le Sénégal se trouve écartelé entre d'une part, la volonté de respecter les engagements auxquels il a souscrit auprès de la communauté internationale qui a engagé une guerre contre la drogue et d'autre part, celle de reprendre entièrement le contrôle d'une région aux prises avec un conflit armé. Toutes les actions de lutte contre le cannabis en Casamance et particulièrement dans les îles *Bliss* par les pouvoirs publics s'inscrivent dans cette perspective. C'est du moins ce qui ressort de nos analyses. En effet, pour souscrire à l'engagement de la communauté internationale qui finance les campagnes de lutte contre les drogues, il fallait donc mener des actions concrètes dans ce sens. De plus, les États-Unis, pays porte-étendard de cette lutte, se sont accordés à un moment donné le droit d'évaluer les performances des autres États dans cette croisade et de délivrer une « certification<sup>10</sup> ». Cela dit, l'absence de certification entraîne non seulement une suppression des aides et privilèges commerciaux de ce pays, mais aussi son veto à l'octroi de crédits par les banques internationales de développement. C'est dans ce contexte que certains pays comme l'Afghanistan, la Birmanie, la Colombie, le Nigeria, se sont vus refuser la « certification » perdant *ipso facto* ces privilèges précités (Grimal, 2000).

C'est dire donc que la lutte contre la drogue en général et le cannabis en particulier est fortement empreinte de conditionnalités. De plus, elle a alimenté des préoccupations « politico-stratégiques » dans la partie sud du pays. En effet, les multiples campagnes d'éradication des cultures de cannabis ont servi de prétexte fallacieux pour reconquérir un territoire qui a échappé au contrôle du pouvoir central. C'est d'ailleurs pour cette raison que la plupart des opérations ont été menées par l'armée. À cela s'ajoute le fait que les combattants du MFDC<sup>11</sup> sont soupçonnés d'être fortement impliqués dans la production et la vente du cannabis qui leurs auraient permis d'améliorer leur armement. Autant de raisons qui font que la lutte contre le cannabis dans les îles *Bliss* comme d'ailleurs dans les zones de la Casamance où il est produit, comporte un enjeu politico-stratégique de taille.

Aujourd'hui, la volonté du régime d'instaurer la paix en Casamance par des actions de développement et de reconstruction, a inspiré la lutte contre le cannabis dans les îles. En fait, toutes les interventions de l'État dans le domaine du développement ou de la lutte contre les narco cultures, s'inscrivent dans le cadre de la recherche de la paix. Dans les îles, ces interventions se sont réduites à des kyrielles d'actions gouvernementales et/ou privées qui n'ont aucun effet sur le développement des cultures de chanvre. De ce point de vue, il faut reconnaître qu'aucune politique n'a véritablement été mise en œuvre pour lutter de façon efficace contre la propagation des cultures de chanvre dans les îles *karone*.

#### **4. Les méthodes de contournement des stratégies gouvernementales**

Il s'agit ici de décrire brièvement les méthodes utilisées par les populations pour contourner les stratégies développées par les pouvoirs publics. Ces méthodes sont multiples et variées. Cependant, nous nous efforcerons à traiter qui reflètent le degré élevé d'ingéniosité que déploient les producteurs pour échapper aux forces de l'ordre. Parmi ces stratégies, nous avons d'abord le recours au sacré.

##### **4.1. Le sacré comme stratégie de défense**

En dépit de l'influence notable des religions révélées (Christiannisme, Islam) sur les peuples de la Casamance, il est des parties où la religion traditionnelle garde encore toute sa vitalité. Tel est le cas des îles *Karone* où la pénétration du christianisme n'a pas sapé pour autant les fondements de la religion traditionnelle. Fondée sur la croyance aux fétiches en tant qu'entités jouant un rôle intermédiaire entre les hommes et la divinité, celle-ci fait l'objet d'un recours systématique pour faire face aux événements qui peuvent entacher le cours normal de la vie. C'est dans cette perspective que certains fétiches qui font office de génies protecteurs sont consultés pour minimiser les risques d'une invasion quelconque. Les campagnes de destruction massive du chanvre, considérées comme une invasion, n'échappent pas à cette règle.

Ainsi, à l'annonce de chaque « opération coup de poing », une mobilisation est sonnée à l'intérieur de chaque village à l'initiative des femmes. Ces dernières se mobilisent en se rendant d'abord dans un ou des fétiches dotés d'une certaine réputation en la matière avant de déclencher une séance d'exorcisme à l'intérieur des villages. Dans ces genres de mobilisations, les hommes sont totalement absents. Néanmoins, leur contribution à la cause intervient lorsque le sacrifice d'un animal se révèle nécessaire. De ce point de vue, la cessation de toute activité pour toute la communauté s'impose car il s'agit de lutter pour une cause commune.

<sup>10</sup> Ce certificat de bonne conduite est un instrument d'influence des États-Unis qui conditionne son aide internationale

<sup>11</sup> Mouvement des forces démocratiques de Casamance qui lutte contre l'armée sénégalaise depuis 1982 pour l'indépendance de la Casamance

L'objectif de ces mobilisations communautaires n'est pas de faire avorter les campagnes d'éradication, mais de limiter les dégâts qui peuvent en être issus. Les résultats de ces actions, loin d'être quantifiables, sont ressentis du point de vue psychologique<sup>12</sup>. En effet, il suffit qu'un petit accident ou une difficulté survienne aux forces de l'ordre en partance dans les îles, pour qu'ils soient attribués aux effets des puissances sacrées ou surnaturelles.

Des chavirements de pirogues aux égarements dans le lacis inextricables de marigots qui mènent à ces lieux isolés, en passant par les difficultés de franchir les passes difficiles ; tous ces incidents sont imputables à la malédiction des génies protecteurs. D'ailleurs, une rencontre fortuite en ville d'un jeune de la localité avec un élément ayant participé à l'une des *opérations coup de poing*, suffit au dernier d'évoquer les souvenirs amers des ces aventures périlleuses. Cependant, le recours au sacré n'était pas synonyme de « risque zéro », dans la mesure où il n'empêchait pas aux forces de l'ordre d'arriver à bon port. Dans ce cas de figure, d'autres stratégies sont développées pour échapper à ces derniers, notamment en profitant des avantages qu'offre le milieu de mangrove.

#### 4.2. La forêt de mangrove : un atout de taille

La forêt de mangrove constitue le lieu de repli le plus sûr pour les peuples insulaires en cas de difficulté. Elle a toujours été un lieu stratégique grâce à la densité de la végétation et à sa position par rapport aux espaces qui ne sont jamais atteints par les eaux du fleuve. En fait, entre la forêt de mangrove et l'espace terrien se trouve une sorte de vasière accessible en marée basse. Ces vasières sont habitées par des crabes de mangroves habituellement appelés « crabes violonistes » qui se déplacent en grappes parfois d'une centaine d'individus. Les multiples mouvements de ces animaux aquatiques sont susceptibles de faire disparaître toute trace causée par le déplacement des individus qui ont effectué un mouvement vers la mangrove. C'est pourquoi, il est difficile voire impossible de suivre les pas d'un individu et donc de le localiser dans cette forêt touffue.

C'est ainsi qu'elle va être très utile aux populations des îles dans leurs efforts de se sauver et de sauver les récoltes. À l'annonce de la visite des forces de l'ordre, les populations y acheminent leurs produits pour éviter leur destruction par ces dernières. De même, les hommes s'y réfugient par mesure de prudence le temps que va durer l'opération. Les forces de l'ordre qui débarquent sur les lieux trouvent des femmes et quelques jeunes élèves épargnés par les repréailles pour ainsi dire. Ils sont d'ailleurs utilisés pour détruire le reste de la production dénichée au hasard. Cela dit, les récoltes dont disposent les producteurs sont toujours sauvées en grande partie grâce à la forêt de mangrove qui leur sert de lieu de camouflage. Les forces de l'ordre peuvent déclarer avoir détruit toutes les récoltes alors que l'essentiel est dans des gîtes à l'intérieur de la mangrove.

Par ailleurs, de plus en plus les populations se gardent d'y camoufler leurs produits à cause des multiples vols dont ils font l'objet par des jeunes malintentionnés. Ces derniers ne manquent pas souvent de déclencher de fausses alertes afin de pousser les femmes à aller cacher leurs produits. Surveillées de près, elles se voient dépouiller de toutes leurs productions par des jeunes qui ont ainsi repéré les endroits où les produits sont camouflés. Une véritable mafia profite de cette insécurité ambiante.

Au demeurant, disons que la mangrove, en plus de servir de lieu de refuge aux hommes sur lesquels pèsent une menace, est un véritable grenier naturel dans lequel les populations entreposent leur production lors des campagnes de destruction massive. Elle est par conséquent un atout de taille pour des populations qui courent incessamment le risque de devoir repartir à zéro avec la destruction des récoltes. Avec cette stratégie, les producteurs sont assurés d'un minimum de réserve pouvant faire l'objet d'une commercialisation.

Par ailleurs, en dépit des réserves dont ils peuvent disposer, il est des moments où ceux-ci vivent directement ou indirectement les effets de la lutte contre le cannabis. En effet, lorsque la traque de la mafia se durcit, l'activité de trafic se ralentit et les clients se raréfient installant les producteurs dans une période de soudure assez difficile. Pour faire face à cette situation, d'autres créneaux sont simultanément investis constituant ainsi une autre méthode de contournement des stratégies gouvernementales de lutte contre l'économie du cannabis.

---

<sup>12</sup> Il faut dire que le parallélisme entre ces effets psychologiques et l'efficacité symbolique convoquée par Claude Lévi-Strauss pour éclairer certains aspects de la cure chamanique est ici de rigueur. En effet, que l'intervention des esprits protecteurs et malfaisants ne corresponde pas à la réalité objective n'a pas d'importance. Ce qui est important c'est que les insulaires y croient et la société toute entière y croit. Ces esprits font partie d'un système cohérent qui fonde la conception karone de l'univers. C'est en cela que réside l'efficacité symbolique et psychologique du recours au sacré dans le cadre de l'auto-défense contre les opérations de destruction des essarts de cannabis dans ce milieu.

### 4.3. Le développement des activités connexes

Les activités connexes se sont développées pour faire face à la stratégie de l'Etat du Sénégal qui consiste à réduire considérablement la demande. L'association de la culture du cannabis à des activités connexes, la rend inefficace. En effet, les populations préfèrent toujours allier la culture du chanvre à une activité qui permettrait de juguler les crises qu'engendrerait l'affaiblissement de la demande. Cela dit, quand les acheteurs se raréfient, il y a toujours des activités qui permettent d'assurer le quotidien tout en maintenant l'activité principale.

C'est dans ce contexte qu'il faut inscrire le développement du commerce de spiritueux, de l'huile de palme, de légumes etc., et tant d'autres activités spontanées qui se développent en période de crise du cannabis. Plusieurs concessions des îles *Bliss* sont devenues des « maquis », autrement dit des débits de boisson alcoolique, en commercialisant des spiritueux de fabrication locale tels que le « *soum-soum* », le « *kana* », le « *cajou* » extrait des pommes d'acajou.

### Conclusion

La lutte contre la production du cannabis à Kafountine a connu et continue de connaître un échec à cause des stratégies peu courageuses employées à cette fin. Dans un domaine aussi surchargé de peur et de confusion que celui des drogues de manière générale et du cannabis en particulier, la réflexion et l'action politique manquent souvent de profondeur. En ce qui concerne le cannabis par exemple, les stratégies sont d'autant peu efficaces qu'elles sont déployées dans une zone où les populations ont fini d'intérioriser l'image de l'être défiant avec la production du cannabis. Leur ancrage dans cette activité s'explique par l'importance des marges bénéficiaires et l'espérance toujours renouvelée de rentrées substantielles en usant de stratégies pour contourner la répression.

### Bibliographie

- Courrier International, no 965 du 30 avril au 6 mai 2009.
- Diatta N V., (2006), *Le rôle de la production du cannabis dans l'entrée dans la vie adulte et l'intégration sociale des jeunes des îles karone (CR de Kafountine)*, Mémoire de D.E.A de Sociologie, Dakar
- Diatta V. Nf. (2012), *Drogue et changement social en milieu insulaire: la société karone de Casamance à l'épreuve de l'économie du cannabis*, Thèse de doctorat de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar sous la direction de Boubakar Ly.
- Diongue A., 1990, *Etude de la toxicomanie en milieu sénégalais : évolution du phénomène durant ces dix dernières années (1979-1989)*, U.C.A.D., Th. Doct. Pharmacie, 216 p.
- Grimal J.-Cl., (2000), *Drogue : l'autre mondialisation*, Paris, Gallimard.
- Gueye O., Omais M. (1983), « Tentative pour une approche socioculturelle de l'usage abusif de « drogues » au Sénégal », in *Psychopathologie africaine, sciences sociales et psychiatrie en Afrique*, vol. XIX-N°2, Dakar, CRDI, pp. 141-171.
- Leonard E. (1998), *Drogue et reproduction sociale dans le Tiers-Monde*, Paris, Aube, ORSTOM
- Mané J.-P. (2011), « La loi Latif Gueye, Cheikh Tidiane Sy favorable au retour à l'orthodoxie » paru dans le quotidien *L'Observateur*, no2387, du mardi 06 septembre 2011, p.6.
- Mozzo-Counil Fr., (1995), *Ensemble face à la drogue, agir au quotidien*, Lyon, Chronique sociale.
- Niang A. (2001), *Situation de la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes au Sénégal*, Rapport de l'OCRTIS de l'année 2001.
- Schultze-Kraft M. (2009), « Tout un continent sous l'emprise des narcos » in *Courrier International*, No 965, du 30 Avril au 6 mai 2009, p. 38.
- Thompson Ch. (2009), « Fortunes éclair en Afrique de l'Ouest » in *Courrier International* N°965, du 30 Avril au 06 Mai 2009.
- Tine B. (2019), « L'économie de l'alcool en Casamance, entre traditions et addiction : l'exemple du *bunuk* et du *muncajou* », in Actes du colloque international en hommage à Louis Vincent Thomas, 27-28 juin 2018, UCAD, Dakar. (à paraître)
- Tine B., (2008), *La toxicomanie : étude sociologique d'une forme de déviance au Sénégal*. Paris: Editions Publibook
- Unodc, (2016), *World Drug Report 2016*, Vienna, Unodc